

**Prestations de communication relatives au projet de
nouvel aéroport de Mayotte et de sa piste longue**

Cahier des clauses techniques particulières - CCTP

Numéro de la consultation : 2025DTA10

Procédure de passation : Procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L.2124-2 du code de la commande publique.

ARTICLE 1 - PRESENTATION GENERALE	3
1.1 L'objet de l'accord-cadre	3
1.2 Le contexte	3
ARTICLE 2 - DISPOSITIONS GENERALES	3
2.1 La maîtrise d'ouvrage.....	3
2.2 Le calendrier d'intervention et les délais d'exécution	3
2.3 Les réunions techniques	3
2.4 Le suivi des prestations	4
2.5 La nomination d'un chef de projet	4
2.6 L'information et le conseil	4
2.7 Le secret professionnel et l'obligation de discrétion	5
2.8 Les conditions d'exécution à caractère environnemental	5
ARTICLE 3 - DESCRIPTIF DES PRESTATIONS.....	6
3.1 Prestation COM-P1 : prise en main du dossier.....	6
3.2 Prestation COM-P2 : définition d'un plan de communication et de réservations d'espaces médias	7
3.3 Prestation COM-P3 : préparation d'un support d'intervention.....	7
3.4 Prestations COM-P4 : pilotage et coordination technique et logistique d'un événement ponctuel	8
3.5 Prestations COM-P5 : mise à disposition de moyens pour un événement ponctuel	9
3.6 Prestations COM-P6 : site internet	10
3.7 Prestation COM-P7 : page Facebook	11
3.8 Prestations COM-P8 : création de supports de communication.....	11
3.9 Prestations COM-P9 : impression et fourniture des supports de communication.....	13
3.10 Prestations COM-P10 : traduction et interprétariat	14
3.11 Prestation COM-P11 : revue de presse mensuelle.....	15
3.12 Prestation COM-P12 : pilotage et coordination technique et logistique d'une permanence d'information ..	15
3.13 Prestation COM-P13 : mise à disposition de moyens pour un local de permanence	16
3.14 Prestation COM-P14 : mise à disposition d'un local de permanence.....	17
3.15 Prestation COM-P15 : pilotage et coordination technique et logistique pendant le déroulement d'une enquête publique ou d'une consultation du public par voie électronique	17
3.16 Prestation COM-P16 : mise à disposition de panneaux d'information lors d'une enquête publique.....	18
3.17 Prestation COM-P17 : procès-verbaux de synthèse d'une enquête publique ou d'une consultation du public par voie électronique	18

Article 1 - Présentation générale

1.1 L'objet de l'accord-cadre

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concerne des prestations de communication relatives au projet de nouvel aéroport de Mayotte et de sa piste longue : prestations de production de divers supports de communication et prestations d'organisation d'événements de communication.

1.2 Le contexte

Le projet de piste longue de l'aéroport de Mayotte a fait l'objet d'un débat public en 2011, puis d'une concertation continue post-débat public. Différents supports de communication (site internet, page Facebook, chaîne YouTube, lettre d'information, dossiers et plaquettes de présentation, ...) ainsi qu'une charte graphique, dédiés au projet, ont été mis en place.

À la suite du passage du cyclone Chido, le président de la république a pris un engagement pour un démarrage des travaux de construction du nouvel aéroport à Mayotte et de sa piste longue, sur Grande-Terre, dès le début de l'année 2027.

Ce projet de nouvel aéroport et de sa piste longue entre donc dans une phase opérationnelle et le maître d'ouvrage souhaite maintenir dans cette période, une communication vers le grand public sur le projet.

Les prestations attendues du titulaire du présent accord-cadre, décrites ci-après, s'inscrivent dans la continuité de la communication mise en place jusqu'à ce jour sur le projet.

Article 2 - Dispositions générales

2.1 La maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la direction du transport aérien (DTA) de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) – sous-direction des aéroports (SDA).

Le délégué à la piste longue de l'aéroport de Mayotte, représentant local de la maîtrise d'ouvrage, est l'interlocuteur privilégié du titulaire pour l'exécution du présent accord-cadre.

2.2 Le calendrier d'intervention et les délais d'exécution

Le calendrier d'intervention sera établi en concertation étroite entre le titulaire de l'accord-cadre et le représentant du maître d'ouvrage.

Les délais d'exécution des commandes seront fixés dans les bons de commande.

2.3 Les réunions techniques

Le titulaire de l'accord-cadre assiste aux réunions relatives à sa mission.

Les réunions ont lieu soit en présentiel à Mayotte, soit en visioconférence.

Elles comprennent :

- les réunions de démarrage pour chaque phase de la mission, les réunions intermédiaires permettant de faire le point sur l'état d'avancement et d'exposer les problèmes rencontrés, ainsi que les réunions de restitution finale marquant la fin de la mission.
- les réunions avec tout autre prestataire du maître d'ouvrage, mises en place par le titulaire afin d'examiner certains points à traiter dans le cadre de sa mission.

Le titulaire a en charge la rédaction et la diffusion des documents préparatoires aux réunions au moins 5 (cinq) jours avant, la présentation de son travail avec des supports adaptés, la rédaction du compte-rendu et son expédition sous 48 heures ainsi que sa correction pour intégrer les remarques ou compléments demandés par le maître d'ouvrage.

La rémunération de ces réunions (présentation, déplacement, personnel, reprographie...) est réputée incluse dans les différents prix du bordereau des prix unitaires (BPU).

2.4 Le suivi des prestations

Le suivi et le pilotage des prestations sont réalisés conformément aux indications et exigences indiquées lors de la réunion de lancement de l'exécution de l'accord-cadre.

La bonne exécution des prestations dépend essentiellement de la ou des personnes qui s'y trouvent nommément désignées pour en assurer la conduite.

Lorsque ces personnes ne sont plus en mesure de remplir leur mission, le titulaire en avise le représentant du maître d'ouvrage et prend toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve pas compromise.

Ainsi **les intervenants (y compris le chef de projet) désignés par le titulaire pour exécuter la mission sont ceux qui ont été présentés par le titulaire dans sa proposition**. Le remplacement de ces intervenants est soumis à l'accord préalable du représentant du maître d'ouvrage.

Il est entendu que ces intervenants ont été choisis parmi ceux figurant dans la proposition du titulaire, et que la défection de l'un d'entre eux peut entraîner la résiliation de l'accord-cadre, s'il n'est pas remplacé par un professionnel de même niveau de compétence, d'expérience et de formation et ayant reçu préalablement l'agrément du représentant du maître d'ouvrage pour s'assurer que ce dernier dispose des mêmes compétences.

En aucun cas, le remplacement du personnel ne peut justifier une augmentation du montant des prestations.

Pendant toute la durée d'exécution, le représentant du maître d'ouvrage se réserve le droit de demander au titulaire le remplacement des intervenants qui s'avèrent inadaptés à l'exécution des prestations telles que décrites dans le CCAP et dans le CCTP.

Le titulaire prend en compte les griefs avancés par le représentant du maître d'ouvrage et, si cela s'avère nécessaire, procède au remplacement des intervenants concernés dans les meilleurs délais, sauf en cas de force majeure. Les stipulations définies au présent article sont alors applicables.

2.5 La nomination d'un chef de projet

Désigné par le titulaire de l'accord-cadre, il est l'unique interlocuteur du représentant du maître d'ouvrage et doit impérativement être présent à chaque réunion sous peine de pénalités.

Le titulaire s'engage à ce que la personne citée dans son offre pour assurer le rôle de chef de projet soit celle qui intervient effectivement sur la prestation.

Si un changement devait intervenir en cours d'analyse des offres ou avant le commencement des prestations, le prestataire soumet une demande spécifique à la maîtrise d'ouvrage sur ces nouveaux moyens humains.

2.6 L'information et le conseil

Le titulaire a une obligation permanente de conseil du représentant du maître d'ouvrage dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre. Cette obligation se manifeste notamment dans l'élaboration de tout document et la participation aux réunions relatives à la mission objet du présent accord-cadre.

Le titulaire s'engage à informer sans délai le représentant du maître d'ouvrage de tout événement ou toute difficulté, de nature à compromettre la qualité et le suivi des prestations objet du présent accord-cadre.

Le titulaire veille à réaliser les prestations définies dans le présent CCTP en étroite collaboration avec le représentant du maître d'ouvrage.

Le titulaire s'engage notamment à :

- mettre en place tous les moyens qu'il juge nécessaire à l'accomplissement de sa mission
- désigner un chef de projet
- proposer le planning d'intervention destiné à assurer la conduite de la mission
- respecter la durée de la mission en incluant la remise des livrables attendus
- obtenir préalablement à la réalisation de la prestation, l'accord du représentant du maître d'ouvrage concernant la maquette des documents qui seront remis au cours de la mission
- organiser les entretiens nécessaires en lien avec le représentant du maître d'ouvrage
- sur la base du planning validé par le représentant du maître d'ouvrage, animer le suivi de la réalisation de chaque action. Cette animation consiste lors des réunions de suivi à présenter les tableaux de reporting caractérisant l'avancement de chaque action, évaluer si les objectifs fixés ont été atteints, et le cas échéant, formuler de nouvelles préconisations
- produire les livrables attendus

2.7 Le secret professionnel et l'obligation de discrétion

Lors de l'exécution des prestations, le titulaire peut avoir connaissance d'informations qui, sans être couvertes par une quelconque mention de protection, doivent néanmoins rester confidentielles et ne peuvent être rendues publiques. Il s'engage à ne faire aucune divulgation, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation écrite de l'administration, de tout élément connu, en dehors des communications strictement indispensables à l'exécution des prestations.

Le titulaire est astreint par le secret professionnel et ne peut divulguer en aucun cas à des tiers des informations, renseignements ou documents dont il aurait pris connaissance. Le non-respect de cette obligation peut entraîner la résiliation de l'accord-cadre aux torts du titulaire, sans que celui-ci ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Le titulaire reconnaît avoir été avisé que toute divulgation d'information confidentielle est susceptible de tomber sous le coup de l'article 226-13 du Code Pénal.

2.8 Les conditions d'exécution à caractère environnemental

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique / protection et mise en valeur de l'environnement.

Ces conditions sont les suivantes :

- Allègement des flux numériques : le titulaire met à disposition un espace de travail collaboratif pour le partage d'information et de documentation, limitant les échanges de mails et le volume des données échangées.
- Site internet dédié au projet et hébergeur du site internet, éco-responsables : le titulaire favorise la navigation aisée sur le site internet pour réduire les temps de consultation et la réduction du nombre et de la taille des documents téléchargeables pour réduire les temps de téléchargement. Il propose un hébergeur écoresponsable (par exemple un centre serveur efficient dans la consommation d'énergie).
- Mobiliers et matériels mis à disposition pour les événements : le titulaire propose des mobiliers et matériels issus du réemploi, faciles d'entretien, modulables, adaptables et facilement réparables.

- Réalisation de supports de communication et de stands de présentation : le titulaire utilise le cas échéant, du bois issu de forêts gérées durablement (certifié FSC, PEFC ou équivalent) en particulier pour les essences tropicales ou issu du recyclage ou encore éco labellisé « NF environnement » ou équivalent. Les peintures sont exemptes de substances toxiques, en particulier de composés organiques volatils (COV), ainsi que de métaux lourds. Les structures peuvent être fabriquées en carton recyclé si l'usage qui en est prévu le permet.
- Réalisation de signalétiques pour les événements : le titulaire propose des créations sans mention de la date de l'évènement, réalisées en matériaux recyclés, afin de réduire la production de déchets et favoriser le caractère réutilisable des supports signalétiques.
- Impression de supports de communication papier : le titulaire utilise du papier recyclé ou ecolabellisé (Ecolabel européen, NF Environnement, Ange bleu ou équivalent) garantissant l'usage d'un bois issu des forêts gérées durablement (label FSC, PEFC ou équivalent).
- Gestion des déchets issus des prestations de l'accord-cadre : le titulaire est responsable de la valorisation et de l'élimination des déchets créés lors de l'exécution des prestations, notamment lors de l'organisation d'évènements. Il s'assure que soient effectuées les opérations de collecte, transport, entreposage, tris éventuels ainsi que l'évacuation des déchets vers les sites susceptibles de les recevoir, conformément à la réglementation en vigueur.

Le titulaire s'assure du respect par ses éventuels sous-traitants, des obligations environnementales fixées au présent article.

En cas de non-respect de ces conditions d'exécution à caractère environnemental par le titulaire, ses co-traitant(s) ou sous-traitant(s), une pénalité peut être appliquée par manquement constaté.

Article 3 - Descriptif des prestations

Les prestations confiées au titulaire ont pour objet la production de différents supports de communication ainsi que de différentes actions de communication à mettre en œuvre dans le cadre du développement du projet de nouvel aéroport avec piste longue de Mayotte.

Ces prestations sont détaillées ci-dessous.

3.1 Prestation COM-P1 : prise en main du dossier

Objectifs de la prestation :

Prise de connaissance des données existantes.

Calage des éléments calendaires de réalisation des prestations.

Contenu de la prestation :

Lors de cette prestation, le titulaire prend connaissance de l'ensemble des données d'entrée disponibles sur l'opération, notamment les éléments préparés dans le cadre de la concertation continue post débat public du projet de piste longue.

Il propose ses éléments calendaires de réalisation de ses prestations (entrants, délais).

Cette prestation comprend, entre autres :

- la réunion de lancement de la prestation, avec le représentant du maître d'ouvrage
- la réunion de restitution de la prestation, avec le représentant du maître d'ouvrage
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendu attendu :

Au cours de cette prestation, le titulaire rédige une note de cadrage récapitulant l'état initial des connaissances acquises sur l'opération et indiquant les objectifs techniques, méthodologiques et calendaires qui orientent la suite de la prestation.

3.2 Prestation COM-P2 : définition d'un plan de communication et de réservations d'espaces médias

Objectif de la prestation :

Assistance du représentant du maître d'ouvrage dans la définition d'un plan de communication et de réservations d'espaces médias.

Contenu de la prestation :

La prestation comprend les étapes suivantes pour un grand évènement ou un ensemble d'évènements de communication :

- définition avec le représentant du maître d'ouvrage, des objectifs de l'évènement ou ensemble d'évènements
- proposition d'un plan de communication accompagné d'un planning de réalisation des actions de communication. Il s'agira en particulier d'identifier les outils en ligne ou hors ligne les plus pertinents, les acteurs clefs de la communication, l'organisation adéquate permettant la participation active de ces acteurs.
- adaptation du plan de communication et du planning de réalisation des actions de communication en fonction des remarques du représentant du maître d'ouvrage
- déclinaison du plan de communication en plan de réservations d'espaces médias, en explicitant les supports, les formats et les périodes de diffusion, éléments majeurs pour la diffusion de l'information et la mobilisation des acteurs, et en proposant au maître d'ouvrage une enveloppe budgétaire de réservations d'espaces médias
- adaptation du plan de réservations d'espaces médias en fonction des remarques du représentant du maître d'ouvrage

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution de la prestation, avec le représentant du maître d'ouvrage
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- comptes-rendus des réunions et des entretiens
- proposition de plan de communication
- plan de communication retenu
- proposition de planning de réalisation des actions de communication
- planning de réalisation des actions de communication retenu
- propositions de plan de réservations d'espaces médias
- plan de réservations d'espaces médias retenu

3.3 Prestation COM-P3 : préparation d'un support d'intervention

Objectif de la prestation :

Assistance du représentant du maître d'ouvrage dans la préparation des présentations lors de réunions.

Contenu de la prestation :

La prestation comprend les étapes suivantes :

- prise de connaissance du cadrage du contenu rédactionnel du diaporama souhaité par le représentant du maître d'ouvrage
- production du contenu rédactionnel et mise au point avec le représentant du maître d'ouvrage
- création d'un diaporama intégrant le contenu rédactionnel et mise au point avec le représentant du maître d'ouvrage
- production de la version finale du diaporama

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution de la prestation, avec le représentant du maître d'ouvrage
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- comptes-rendus des réunions et des entretiens
- contenu rédactionnel et diaporama de présentation, en versions provisoires et finale

3.4 Prestations COM-P4 : pilotage et coordination technique et logistique d'un évènement ponctuel

Objectif des prestations COM-P4 :

Préparation de l'organisation matérielle d'un évènement ponctuel d'une durée maximale d'une journée, prenant la forme d'une réunion publique ou autre évènement (**COM-P4a**), ou d'un stand de présentation (**COM-P4b**).

Contenu des prestations COM-P4 :

Les prestations comprennent les étapes suivantes :

- recherche et réservation des lieux de manifestation (hors éventuelle location rémunérée directement par le maître d'ouvrage)
- définition des actions de communication des évènements, demande de propositions financières pour publications dans la presse, diffusion de spots radio et télé, ..., les publications et diffusions étant rémunérées à part
- affichage, diffusion de flyers
- organisation, transport, installation et enlèvement des éléments de signalétique et d'exposition
- accueil du public
- distribution de documents écrits
- rédaction d'une note de synthèse du déroulement et des expressions formulées lors de la manifestation

Ces prestations comprennent, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution de la prestation, avec le représentant du maître d'ouvrage
- les réunions avec les gestionnaires d'espaces pour évènement et avec les médias
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- comptes rendus des réunions et des entretiens
- note technique d'organisation d'un évènement ponctuel
- note de synthèse du déroulement et des expressions formulées lors de la manifestation

3.5 Prestations COM-P5 : mise à disposition de moyens pour un évènement ponctuel

Objectif des prestations COM-P5 :

Mise à disposition de moyens pour une réunion publique, stand de présentation ou tout autre évènement ponctuel d'une durée maximale d'une journée.

Contenu des prestations COM-P5 :

En fonction du type d'évènement considéré, les prestations comprennent les étapes suivantes :

Moyens matériels pour une réunion publique de 100 personnes (COM-P5a)

- définition des besoins en mobiliers et matériels
- organisation, transport, mise en place et enlèvement des matériels et mobiliers, comprenant pour une réunion publique ou autre évènement hors stand de présentation :
 - chaises
 - tables
 - pupitres orateurs
 - chevalets pour orateurs
 - matériels informatiques pour projection sur téléviseurs
 - téléviseurs
 - ensemble de sonorisation (micro, ampli, console, enceintes)
 - éclairages
 - alimentation électrique

Moyens matériels pour un stand de présentation d'environ 10m2 (COM-P5b)

- définition des besoins en mobiliers et matériels
- organisation, transport, mise en place et enlèvement des matériels et mobiliers, comprenant :
 - tente de réception
 - chaises
 - tables
 - présentoir
 - pupitre
 - supports pour éléments de communication

Animation d'une réunion publique (COM-P5c)

- définition du déroulement de l'animation
- mise à disposition d'un animateur
- rédaction d'une note de synthèse de la réunion publique

Verbatim d'une réunion publique (COM-P5d)

- enregistrement audio de la réunion publique
- retranscription intégrale des échanges de la réunion publique

Interprétariat en continu pour une réunion publique ou un stand de présentation (COM-P5e)

- mise à disposition d'un interprète pour du shimaorais et/ou kibushi
- interprétariat en continu pendant toute la durée de l'évènement

Captation, enregistrement et diffusion en direct ou en différé sur le Web ou sur des réseaux sociaux d'une réunion publique (COM-P5f)

- définition des besoins en matériels
- organisation, transport, mise en place et enlèvement des matériels, comprenant pour une réunion publique ou autre évènement hors stand de présentation :
 - matériels pour diffusion en direct et en différé sur le Web et les réseaux sociaux
 - matériels pour visioconférence en direct

- caméras pour captation en direct des échanges lors de l'évènement
- enregistrement audio et vidéo de la réunion publique
- réalisation d'un montage vidéo de l'enregistrement vidéo

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution de la prestation, avec le représentant du maître d'ouvrage
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus des prestations COM-P5 :

- comptes rendus des réunions et des entretiens
- note sur les besoins en mobiliers et matériels et/ou humains
- note de synthèse, verbatim, enregistrement, montage vidéo de l'évènement

3.6 Prestations COM-P6 : site internet

COM-P6a : reprise du site internet dédié au projet de piste longue

Objectif de la prestation :

Reprise du contenu du site internet dédié au projet de piste longue.

Contenu de la prestation :

La prestation comprend les étapes suivantes :

- prise de connaissance du contenu du site internet dédié au projet de piste longue
- intégration des contenus par l'hébergeur du titulaire
- reprise du référencement

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution de la prestation, avec le représentant du maître d'ouvrage
- les réunions avec l'ancien hébergeur
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- comptes-rendus des réunions et des entretiens
- version initiale du site internet gérée par le titulaire, intégrant les remarques du représentant du maître d'ouvrage

COM-P6b : maintenance, hébergement, sauvegarde et mise à jour du site internet

Objectif de la prestation :

Mise en œuvre du site internet dédié au projet de nouvel aéroport et de sa piste longue.

Contenu de la prestation :

La prestation comprend les étapes suivantes :

- maintenance, hébergement, sauvegarde, suivi d'utilisation du site internet
- écriture du contenu rédactionnel des modifications du site demandées par le représentant du maître d'ouvrage
- création et intégration des contenus amendés et complémentaires

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution de la prestation, avec le représentant du maître d'ouvrage
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- comptes-rendus des réunions et des entretiens
- propositions d'amendements et de compléments du site internet
- version modifiée du site internet intégrant les remarques du représentant du maître d'ouvrage

3.7 Prestation COM-P7 : page Facebook

Objectif de la prestation :

Création de publications sur la page Facebook dédiée au projet.

Contenu de la prestation :

La prestation comprend les étapes suivantes :

- élaboration de propositions graphiques des publications
- définition et création des publications
- publications sur la page : au moins 3 par mois dont 1 sponsorisée pour augmentation de la fréquentation
- suivi des commentaires

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution de la prestation, avec le représentant du maître d'ouvrage
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- comptes-rendus des réunions et des entretiens
- propositions graphiques
- propositions de publications intégrant les remarques du représentant du maître d'ouvrage

3.8 Prestations COM-P8 : création de supports de communication

Objectif des prestations COM-P8 :

Mise en œuvre de la communication interne et externe relative au projet.

Contenu des prestations COM-P8 :

Les prestations comprennent la définition, la création et la production de divers supports de communication, y compris la rédaction de leurs contenus, destinés à apporter des informations sur le projet de nouvel aéroport de Mayotte et de sa piste longue.

Les étapes des prestations COM-P8 sont les suivantes :

- recueil des objectifs de communication auprès du représentant du maître d'ouvrage
- entretien avec les acteurs fournisseurs des informations
- proposition de rédaction des contenus, échanges avec le représentant du maître d'ouvrage et amendements
- proposition de création du support de communication
- amendements de la création du support de communication à la suite des remarques du représentant du maître d'ouvrage

Ces prestations comprennent, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution avec le représentant du maître d'ouvrage
- les entretiens avec les acteurs du projet
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

COM-PA8 : création d'une lettre d'information du projet

Rendu attendu :

Lettre d'information (création, production) au format A4, de 4 pages en quadrichromie.

COM-P8b : création d'un film d'animation

Rendu attendu :

Film d'animation de 5 minutes diffusable sur matériel audiovisuel et Web (définition du projet de contenu et de calendrier, tournages, reportages, montage, habillages graphique et sonore, présentations et modifications successives du contenu).

COM-P8c : création d'une plaquette thématique

Rendu attendu :

Plaquette thématique (création, production) au format A4, de 4 pages en quadrichromie.

COM-P8d : création d'un dossier

Rendu attendu :

Dossier (création, production) au format A4, de 20 pages en quadrichromie.

COM-P8e : création d'une affiche

Rendu attendu :

Affiche (définition du contenu, création, production) au format A3, en quadrichromie.

COM-P8f : création d'un flyer

Rendu attendu :

Flyer (définition du contenu, création, production) au format A5, en quadrichromie.

COM-P8g : création d'un panneau

Rendu attendu :

Panneau (définition du contenu, création, production) pour l'extérieur de taille 80x120 en quadrichromie, y compris structures portantes et conditionnement pour le transport.

COM-P8h : création d'un kakémono

Rendu attendu :

Kakémono (définition du contenu, création, production) pour l'extérieur de taille 85x200 en quadrichromie, y compris structures portantes et conditionnement pour le transport.

COM-P8i : création d'un oriflamme

Rendu attendu :

Oriflamme (définition du contenu, création, production) pour l'extérieur de taille 50x230 en quadrichromie, y compris structures portantes et conditionnement pour le transport.

COM-P8j : création d'une banderole

Rendu attendu :

Banderole pour l'extérieur de différentes tailles en quadrichromie, avec structures portantes et conditionnement pour le transport.

COM-P8k : reportage photos ou vidéo

Rendu attendu :

Document support qualité photo (avec légendes), des photos (ou de la vidéo) prises sur une ½ journée de reportage.

COM-P8l : spot radiophonique

Rendu attendu :

Spot radiophonique de 15 à 20 secondes (préproduction, production et postproduction, livraison au format diffusable par les régies radio).

COM-P8m : spot TV

Rendu attendu :

Spot TV de 15 à 20 secondes (préproduction, production et postproduction, livraison au format diffusable par les régies TV).

COM-P8n : annonce de presse

Rendu attendu :

Annonce de presse pour format ¼ à ½ page (définition, création et livraison des fichiers).

3.9 Prestations COM-P9 : impression et fourniture des supports de communication

Objectif des prestations COM-P9 :

Mise en œuvre de la communication interne et externe relative au projet de nouvel aéroport et de sa piste longue.

Contenu des prestations COM-P9 :

Les prestations comprennent l'impression et la fourniture de divers supports de communication, destinés à apporter des informations sur le projet de nouvel aéroport de Mayotte et de sa piste longue.

Les étapes des prestations COM-P9 sont les suivantes :

- validation du bon à tirer
- présentation de modèles
- impression et fourniture

Ces prestations comprennent, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution avec le représentant du maître d'ouvrage
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

COM-P9a : impression d'une lettre d'information du projet

Rendu attendu :

Impression en 500 exemplaires d'une lettre d'information au format A4, de 4 pages en quadrichromie.

COM-P9b : impression d'une plaquette thématique

Rendu attendu :

Impression en 500 exemplaire d'une plaquette thématique au format A4, de 4 pages en quadrichromie.

COM-P9c : impression d'un dossier

Rendu attendu :

Impression en 100 exemplaires d'un dossier au format A4, de 20 pages en quadrichromie.

COM-P9d : impression d'une affiche

Rendu attendu :

Impression en 500 exemplaires d'une affiche au format A3, en quadrichromie.

COM-P9e : impression d'un flyer

Rendu attendu :

Impression en 500 exemplaires d'un flyer au format A5, en quadrichromie.

COM-P9f : fourniture d'un panneau

Rendu attendu :

Fourniture d'un panneau imprimé pour l'extérieur de taille 80x120 en quadrichromie, y compris structures portantes et conditionnement pour le transport.

COM-P9g : fourniture d'un kakémono

Rendu attendu :

Fourniture d'un kakémono imprimé pour l'extérieur de taille 85x200 en quadrichromie, y compris structures portantes et conditionnement pour le transport.

COM-P9h : fourniture d'un oriflamme

Rendu attendu :

Fourniture d'un oriflamme imprimé pour l'extérieur de taille 50x230 en quadrichromie, y compris structures portantes et conditionnement pour le transport.

COM-P9i : fourniture d'une banderole

Rendu attendu :

Fourniture d'une banderole pour l'extérieur de différentes tailles (prix au m2) en quadrichromie, avec structures portantes et conditionnement pour le transport.

COM-P9j : impression d'un reportage photos

Rendu attendu :

Impression en 5 exemplaires qualité photo d'un document support des photos prises (avec légende) sur une ½ journée de reportage.

3.10 Prestations COM-P10 : traduction et interprétariat

Objectif des prestations COM-P10 :

Mise à disposition de supports de communication en langue mahoraise (shimaorais ou kibushi).

Contenu des prestations COM-P10 :

Les prestations comprennent la traduction et les adaptations à la création de supports de communication préparés en langue française.

COM-P10a : traduction d'une page d'un document écrit

Rendu attendu :

Page traduite en langue mahoraise, d'un document écrit et créé graphiquement.

COM-P10b : interprétariat d'un film d'animation

Rendu attendu :

Film d'animation de 5 minutes créé à l'origine en version française, interprété et adapté en langue mahoraise avec une durée plus importante et des images supplémentaires par rapport à la version française.

COM-P10c : interprétariat d'un spot radiophonique

Rendu attendu :

Spot radiophonique de 15 à 20 secondes créé à l'origine en version française, interprété et adapté en langue mahoraise avec une durée plus importante par rapport à la version française.

COM-P10d : interprétariat d'un spot TV

Rendu attendu :

Spot TV de 15 à 20 secondes créé à l'origine en langue française, interprété et adapté en langue mahoraise avec une durée plus importante et des images supplémentaires par rapport à la version française.

3.11 Prestation COM-P11 : revue de presse mensuelle

Objectif de la prestation :

Suivi sur 1 mois, des parutions presse, Web et réseaux sociaux ainsi que des questions posées au maître d'ouvrage sur le site internet relatives au projet de nouvel aéroport et de sa piste longue.

Contenu de la prestation :

La prestation comprend les étapes suivantes :

- suivi des parutions presse, Web et réseaux sociaux
- synthèse et analyse des parutions
- suivi de la fréquentation des supports de communication dédiés au projet
- suivi des questions déposées par le public, sur le site internet dédié au projet
- préparation des réponses aux questions déposées par le public ainsi que, après validation par le représentant du maître d'ouvrage, envoi et/ou publication des questions/réponses

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution, avec le représentant du maître d'ouvrage
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- comptes-rendus des réunions
- revues de presse et analyse des parutions intégrant les remarques du représentant du maître d'ouvrage
- tableau de suivi mensuel quantitatif et qualitatif de la fréquentation des supports de communication du projet
- comptes rendus des questions déposées sur le site internet du projet et des réponses formulées

3.12 Prestation COM-P12 : pilotage et coordination technique et logistique d'une permanence d'information

Objectif de la prestation :

Préparation et organisation matérielle d'une permanence d'information.

Contenu de la prestation :

La prestation comprend les étapes suivantes :

- organisation, transport, installation, maintenance et enlèvement des matériels, mobiliers et éléments signalétiques et d'exposition
- accueil du public par une personne parlant français et shimaorais, et éventuellement kibushi
- définition des actions de communication, demande de propositions financières pour publication dans la presse, diffusion de spots radio et télé, ... , publications et diffusions étant rémunérées à part
- affichage, diffusion de flyer
- distribution de documents écrits
- rédaction d'un compte rendu du déroulement et des expressions formulées lors des permanence

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution, avec le représentant du maître d'ouvrage
- les réunions avec les gestionnaires d'espaces pour permanence et avec les médias
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- note technique d'organisation d'un local de permanence
- comptes rendus de permanence

3.13 Prestation COM-P13 : mise à disposition de moyens pour un local de permanence

Objectif de la prestation :

Mise à disposition de moyens pour le local de permanence d'information.

Contenu de la prestation :

La prestation comprend les étapes suivantes :

- recherche et réservation des lieux de permanence d'information du public (hors éventuelle location rémunérée à part)
- définition des besoins en mobiliers et matériels pour un local occupé par 3 personnes (2 représentants du maître d'ouvrage et 1 personnel du titulaire de présent accord-cadre) et recevant du public
- fourniture des matériels et mobiliers comprenant :
 - 6 chaises
 - 2 tables
 - 1 téléviseur avec cordon de raccord à du matériel informatique
 - 1 présentoir
 - supports pour éléments de communication

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution, avec le représentant du maître d'ouvrage
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- note sur les besoins en mobiliers et matériels
- fourniture des moyens en mobiliers et matériels

3.14 Prestation COM-P14 : mise à disposition d'un local de permanence

Objectif de la prestation :

Mise à disposition et gestion d'un local de permanence.

Contenu de la prestation :

La prestation comprend les étapes suivantes :

- mise à disposition et gestion d'un local climatisé pour effectuer des permanences d'information du public sur le projet, sur la base d'un loyer de 2 000 € / mois, charges locatives comprises (y compris électricité)
- assurance locative
- mise à disposition d'un accès internet fixe

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution, avec le représentant du maître d'ouvrage
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- note sur les conditions de mise à disposition du local de permanence
- fourniture du local avec électricité et accès internet

3.15 Prestation COM-P15 : pilotage et coordination technique et logistique pendant le déroulement d'une enquête publique ou d'une consultation du public par voie électronique

Objectif de la prestation :

Préparation et organisation matérielle spécifique à une enquête publique ou à une consultation du public par voie électronique.

Contenu de la prestation :

La prestation comprend les étapes suivantes :

- identification des lieux d'affichage (mairie et panneaux de communication officiels) et des emplacements pour les panneaux du projet sur le lieu du projet de nouvel aéroport et de sa piste longue
- recherche et réservation des lieux de permanence (hors éventuelle location rémunérée directement par le maître d'ouvrage) pour l'enquête publique ou la consultation du public par voie électronique
- affichage
- intégration dans le site internet, du dispositif d'enquête ou de consultation du public
- mise à disposition des registres d'enquête
- mise en œuvre des actions et mise à disposition des supports de communication complémentaires, y compris organisation, transport, installation et enlèvement des éléments de signalétique et d'exposition
- vérification régulière de la mise en place des supports de communication, panneaux, dossiers et des registres d'enquête
- constatation par huissier de la mise en œuvre effective des actions de communication et de publicité
- rédaction d'une note de synthèse du déroulement de l'enquête publique ou de la consultation du public par voie électronique

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution, avec le représentant du maître d'ouvrage
- les réunions avec les gestionnaires d'espaces pour permanence et avec les médias
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- note technique d'organisation de l'enquête publique ou de la consultation du public par voie électronique
- constats d'huissier
- comptes rendus de mise en place et de tournées de vérification
- note de synthèse du déroulement de l'enquête publique ou de la consultation du public par voie électronique, avec bilan

3.16 Prestation COM-P16 : mise à disposition de panneaux d'information lors d'une enquête publique

Objectif de la prestation :

Mise à disposition de panneaux d'information.

Contenu de la prestation :

La prestation comprend les étapes suivantes :

- définition, en fonction de l'emplacement extérieur d'implantation, des besoins pour assurer la pose du panneau
- fourniture d'un panneau résistant aux intempéries (dont la définition du contenu est rémunérée par la prestation COM-P8g)
- scellement des supports et pose du panneau
- maintenance du panneau pendant toute la durée de l'enquête
- enlèvement des panneaux en fin d'enquête

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution, avec le représentant du maître d'ouvrage
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- note sur les besoins par panneau
- fourniture des moyens matériels

3.17 Prestation COM-P17 : procès-verbaux de synthèse d'une enquête publique ou d'une consultation du public par voie électronique

Objectif de la prestation :

Préparer et présenter les procès-verbaux de synthèse d'une enquête publique ou d'une consultation du public par voie électronique.

Contenu de la prestation :

La prestation comprend les étapes suivantes :

- reprise des différents éléments formulés lors de l'enquête publique ou de la consultation du public par voie électronique
- présentation synthétique et organisée selon les thèmes qui sont précisés par le représentant du maître d'ouvrage

Cette prestation comprend, entre autres :

- les réunions de lancement, de suivi et de restitution, avec le représentant du maître d'ouvrage
- toute autre réunion, en présentiel ou en visioconférence, jugée nécessaire par le titulaire

Rendus attendus :

- comptes rendus des réunions
- tableaux de suivi quantitatif et qualitatif
- procès-verbaux de synthèse